

# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 30-oct.-2023

Date de révision 02-avr.-2024

Numéro de révision 2

# 1. Identification

Nom du produit Carbon nanotube dispersion (NMP)

Cat No. : \$60303

Synonymes Aucun renseignement disponible

**Utilisation recommandée** Produits chimiques de laboratoire.

**Utilisations contre-indiquées** Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

# Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Company

Importateur / Distributeur

Fisher Scientific 112 Colonnade Road, Ottawa, ON K2E 7L6,

Canada

Tel: 1-800-234-7437

#### Numéro d'appel d'urgence

For information **US** call: 001-800-227-6701 / **Europe** call: +32 14 57 52 11 Emergency Number **US**:001-201-796-7100 / **Europe**: +32 14 57 52 99 **CHEMTREC** Tel. No. **US**:001-800-424-9300 / **Europe**:001-703-527-3887

# 2. Identification des dangers

#### Classification

Classification WHMIS 2015 Classé comme dangereux en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS /

2015-17)

Liquides inflammablesCatégorie 4Corrosion cutanée/irritation cutanéeCatégorie 2Lésions oculaires graves/irritation oculaireCatégorie 2Toxicité pour la reproductionCatégorie 1BToxicité spécifique pour certains organes cibles (expositionCatégorie 3

Organes cibles - Appareil respiratoire.

Éléments d'étiquetage

# Mot indicateur

Danger

#### Mentions de danger

Liquide combustible
Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux
Peut irriter les voies respiratoires
Peut nuire au fœtus



#### Conseils de prudence

### Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

#### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

# Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

# Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

# 3: Composition/informations sur les composants

| Composant              | No. CAS   | % en poids |
|------------------------|-----------|------------|
| N-Méthyl-2-pyrrolidone | 872-50-4  | 95         |
| Graphite               | 7782-42-5 | 4          |

# 4. Premiers soins

Conseils généraux Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de

la peau persiste, appeler un médecin.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle.

Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau.

Symptômes et effets les plus

importants

Aucun raisonnablement prévisible. Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des

vomissements

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes

# 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Une eau atomisée peut être utilisée pour refroidir les contenants fermés.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

Point d'éclair 91 °C / 195.8 °F

**Méthode -** Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Supérieures Inférieure Sensibilité aux chocs

Sensibilité aux décharges électrostatiques

Aucun renseignement disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

#### Dangers spécifiques du produit

Matière combustible. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

#### Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx).

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

#### NFPA

| Santé | Inflammabilité | Instabilité | Dangers physiques |
|-------|----------------|-------------|-------------------|
| 2     | 2              | 0           | N/A               |

# 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges

électrostatiques.

Précautions environnementales Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Méthodes de confinement et de

nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Garder dans des contenants fermés

appropriés pour élimination. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

# 7. Manutention et stockage

Manutention Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. S'assurer une ventilation

adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources

d'inflammation.

Entreposage. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de

la chaleur, des étincelles et des flammes.

# 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### Directives relatives à l'exposition

| Composant              | Alberta                  | Colombie-Brita           | Ontario                  | Québec                   | ACGIH TLV                | OSHA PEL                  | NIOSH  |
|------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|--|
|                        |                          | nnique                   |                          |                          |                          |                           |  |
| N-Méthyl-2-pyrrolidone |                          |                          | TWA: 400                 |                          |                          |                           |  |
|                        |                          |                          | mg/m³                    |                          |                          |                           |  |
| Graphite               | TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> | (Vacated) TWA:            | IDLH: 1250   |
|                        | _                        |                          | _                        | _                        |                          | 2.5 mg/m <sup>3</sup>     | mg/m³  |
|                        |                          |                          |                          |                          |                          | (Vacated) TWA:            | TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>   |
|                        |                          |                          |                          |                          |                          | 10 mg/m <sup>3</sup>      | , and the second |
|                        |                          |                          |                          |                          |                          | (Vacated) TWA:            |  |
|                        |                          |                          |                          |                          |                          | 5 mg/m <sup>3</sup>       |  |
|                        |                          |                          |                          |                          |                          | TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> |  |
|                        |                          |                          |                          |                          |                          | TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>  |  |

#### Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH: NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

#### Mesures techniques

S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Lunettes de sécurité

Protection des mains Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition

cutanée.

| Matériau des gants | Le temps de passage         | Épaisseur des gants | Commentaires à gants    |
|--------------------|-----------------------------|---------------------|-------------------------|
| Caoutchouc nitrile | Voir les recommandations du | -                   | Protection contre les   |
| Néoprène           | fabricant                   |                     | éclaboussures seulement |
| Caoutchouc naturel |                             |                     |                         |
| PVC                |                             |                     |                         |

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

#### **Protection respiratoire**

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu **Type de filtre recommandé**: Gaz et vapeurs organiques filtre Type A Brun conforme au EN14387

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucun renseignement disponible.

#### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

# 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique Liquide

Aspect Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Odeur

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible Ηд Non applicable

-24.2 °C / -11.6 °F 204.3 °C / 399.7 °F Point/intervalle de fusion Point/intervalle d'ébullition 91 °C / 195.8 °F Point d'éclair

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Non applicable

Limites d'inflammabilité ou d'explosion

Supérieures Aucune donnée disponible Inférieure Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucun renseignement disponible Densité de vapeur Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Densité

Solubilité Aucun renseignement disponible Coefficient de partage octanol: eau Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible Température de décomposition Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Viscosité

# 10. Stabilité et réactivité

Aucun connu suivant les informations fournies. Danger de réaction

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Matières incompatibles Agents oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas. Polymérisation dangereuse

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

### 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE > DL50 par voie orale

2000 mg/kg.

DL50 par voie cutanée Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE >

2000 mg/kg.

Vapeur CL50 Compte tenu des données ATE, les critères de classification ne sont pas remplis. ATE > 20

mg/l.

Renseignements sur les

composants

DL50 orale DL50 épidermique LC50 Inhalation Composant

| N-Méthyl-2-pyrrolidone | LD50 = 3914 mg/kg (Rat) | LD50 = 8 g/kg (Rabbit) | LC50 > 5.1 mg/L (Rat) 4 h   |  |  |
|------------------------|-------------------------|------------------------|-----------------------------|--|--|
| Graphite               | Non inscrit(e)          | Non inscrit(e)         | LC50 > 2000 mg/m³ (Rat) 4 h |  |  |

**Toxicologically Synergistic** 

Aucun renseignement disponible

**Products** 

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation Aucun renseignement disponible

Sensibilisation Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

| Composant              | No. CAS   | CIRC           | NTP            | ACGIH          | OSHA           | Mexique        |
|------------------------|-----------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| N-Méthyl-2-pyrrolidone | 872-50-4  | Non inscrit(e) |
| Graphite               | 7782-42-5 | Non inscrit(e) |

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible

**Effets sur la reproduction** Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement Aucun renseignement disponible.

**Tératogénicité** Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique

STOT - exposition répétée Aucun connu

**Danger par aspiration** Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges,

de la fatigue, des nausées et des vomissements

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Aucun renseignement disponible

Autres effets nocifs Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

Appareil respiratoire

## 12. Données écologiques

Écotoxicité

\_\_\_\_

| Composant              | Algue d'eau douce     | Poisson d'eau douce                                | Microtox       | Daphnia magna          |
|------------------------|-----------------------|--|----------------|------------------------|
| N-Méthyl-2-pyrrolidone | EC50: > 500 mg/L, 72h | LC50: = 1400 mg/L, 96h                             | Non inscrit(e) | EC50: = 4897 mg/L, 48h |
|                        | (Desmodesmus          | static (Poecilia reticulata)                       |                | (Daphnia magna)        |
|                        | subspicatus)          | LC50: = 1072 mg/L, 96h                             |                |                        |
|                        |                       | static (Pimephales                                 |                |                        |
|                        |                       | promelas)  |                |                        |
|                        |                       | LC50: = 832 mg/L, 96h static                       |                |                        |
|                        |                       | (Lepomis macrochirus)                              |                |                        |
|                        |                       |  |                |                        |
| Graphite               | Non inscrit(e)        | LC50: > 100 mg/L, 96h<br>semi-static (Danio rerio) | Non inscrit(e) | Non inscrit(e)         |
|                        |                       |  |                |                        |

Persistance et dégradabilité Une persistance est peu probable

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

| Composant | Log Poctanol/eau |
|-----------|------------------|
|           |                  |

\_\_\_\_\_

| N-Méthyl-2-pyrrolidone | -0.46 |
|------------------------|-------|

### 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

# 14. Informations relatives au transport

**DOT**LIQUIDE COMBUSTIBLE, NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DANS CETTE

QUANTITÉ

Selon 49 CFR §173.150(f)(1), ce matériau doit être reclassé en NA1993, Combustible

Liquid, NOS s'il est expédié en vrac.

No ONU NA1993

Nom officiel d'expédition Liquide combustible, n.s.a.

Groupe d'emballage

\_ TMD Non réglementé
IATA Non réglementé
IMDG/IMO Non réglementé

# 15. Informations sur la règlementation

Tous les composants dans ce produit sont dans les listes d'inventaires suivantes: X = liste U.S.A. (TSCA) Canada (LIS/LES) Europe (EINECS/ELINCS/NLP) Australie (AICS) Korea (KECL) Chine (IECSC) Japan (ENCS) Philippines (PICCS) Taiwan (TCSI) Japan (ISHL) New Zealand (NZIoC) Japan (ISHL)

#### Inventaires internationaux

| Composant              | No. CAS   | DSL | NDSL | TSCA | TSCA Inventory<br>notification -<br>Active-Inactive | EINECS    | ELINCS | NLP |
|------------------------|-----------|-----|------|------|---|-----------|--------|-----|
| N-Méthyl-2-pyrrolidone | 872-50-4  | X   | -    | X    | ACTIVE  | 212-828-1 | -      | -   |
| Graphite               | 7782-42-5 | Χ   | -    | Χ    | ACTIVE  | 231-955-3 | -      | -   |

| Composant              | No. CAS   | IECSC | KECL     | ENCS | ISHL | TCSI | AICS | NZIoC | PICCS |
|------------------------|-----------|-------|----------|------|------|------|------|-------|-------|
| N-Méthyl-2-pyrrolidone | 872-50-4  | Х     | KE-25324 | X    | Х    | X    | Х    | Х     | Х     |
| Graphite               | 7782-42-5 | Х     | X        | -    | -    | X    | Х    | Х     | Х     |

#### Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

#### Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

| Composant              | NPRI                             | Agence Canadienne de<br>Protection de l'Environnement<br>(CEPA) - Liste des substances<br>toxiques | Le Plan de gestion des produits chimiques du Canada (CEPA) |
|------------------------|----------------------------------|--|--|
| N-Méthyl-2-pyrrolidone | Part 1, Group A Substance Part 4 |  |  |

\_\_\_\_\_

|  | Substance |  |  |
|--|-----------|--|--|
| _égende INRP - Inventaire national des rejets de polluants |           |  |  |

### Autres réglementations internationales

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

| Composant              | substances soumises à | REACH (1907/2006) - Annexe XVII -<br>Restrictions applicables à<br>certaines substances dangereuses   | Règlement REACH (CE<br>1907/2006) article 59 - Liste<br>candidate des substances<br>extrêmement préoccupantes<br>(SVHC) |
|------------------------|-----------------------|---|---|
| N-Méthyl-2-pyrrolidone | -                     | Use restricted. See item 72. (see link for restriction details) Use restricted. See item 30. (see link for restriction details) Use restricted. See item 71. (see link for restriction details) Use restricted. See item 75. (see link for restriction details) | SVHC Candidate list - 212-828-1 - Toxic for reproduction, Article 57c   |

After the sunset date the use of this substance requires either an authorization or can only be used for exempted uses, e.g. use in scientific research and development which includes routine analytics or use as intermediate.

#### **Liens REACH**

https://echa.europa.eu/authorisation-list

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

https://echa.europa.eu/candidate-list-table

# Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Composant              | No. CAS   | OECD HPV   | Des polluants<br>organiques<br>persistants | Potentiel de<br>destruction de<br>l'ozone | Restriction des<br>substances<br>dangereuses (RoHS) |
|------------------------|-----------|------------|--|---|---|
| N-Méthyl-2-pyrrolidone | 872-50-4  | Inscrit(e) | Non applicable                             | Non applicable                            | Non applicable                                      |
| Graphite               | 7782-42-5 | Inscrit(e) | Non applicable                             | Non applicable                            | Non applicable                                      |

| Composant              | No. CAS   | La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs | Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité | Rotterdam<br>Convention (PIC) | Basel Convention<br>(Hazardous Waste) |
|------------------------|-----------|--|--|-------------------------------|---------------------------------------|
| N-Méthyl-2-pyrrolidone | 872-50-4  | Non applicable   | Non applicable   | Non applicable                | Non applicable                        |
| Graphite               | 7782-42-5 | Non applicable   | Non applicable   | Non applicable                | Non applicable                        |

# 16. Autres informations

Préparée par Département sécurité du produit.

Email: chem.techinfo@thermofisher.com

www.thermofisher.com

Date de préparation30-oct.-2023Date de révision02-avr.-2024Date d'impression02-avr.-2024

Sommaire Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement

comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité